

Conduite d'un entretien d'évaluation

24 RH-CYC-MAN-10-02



FOAD
3 heures

La conduite de l'entretien d'évaluation n'est pas imposée par le code du Travail mais peut l'être par certaines conventions collectives. Il peut également devenir obligatoire si l'employeur le décide. Le législateur considère en effet que tout employeur est en droit d'évaluer les compétences professionnelles de ses salariés.

Les salariés, quant à eux, peuvent avoir le sentiment de perdre du temps lors de cet entretien, que leur manager a déjà ses idées, ou qu'il va occuper tout l'espace.

Au milieu, les managers redoutent cet entretien à fort enjeu. Ils ne veulent pas endosser ce rôle d'évaluateur et peuvent ne pas savoir quoi dire.

Souvent redouté, l'entretien d'évaluation peut pourtant être d'une grande richesse et d'un grand intérêt. Cette formation vous apportera une méthodologie pour donner à chaque participant de faire de l'entretien d'évaluation un entretien réussi.

OBJECTIFS

- Connaître les fonctions de l'entretien d'évaluation et l'inscrire dans une démarche managériale au long cours
- En connaître les différentes étapes

PROGRAMME

QCM "Les idées reçues en matière d'entretien d'évaluation"

Transmission de quelques données de cadrage :

- Sur les fonctions de l'entretien d'évaluation
- Sur les conditions de réussite d'un entretien d'évaluation et ses différentes étapes
- Sur la préparation d'un entretien

Travaux en petits pour préparer des temps de l'entretien de l'évaluation

Conduire d'entretiens en collectif et débriefing

Evaluation de la formation

METHODES PEDAGOGIQUES

- Prise en compte des attentes des participants
- Exposé magistral appuyé par les questions et témoignages des stagiaires
- Appui d'un fonds documentaire

Evaluation des acquis : Des QCM permettent aux stagiaires d'évaluer leurs acquis

Confidentialité : Conformément à nos obligations professionnelles, nous nous engageons à garder confidentielles les informations dont nous aurons connaissance dans le cadre de la mission.

FORMATRICE

Carole LOGIEZ, Consultante, Formatrice, Coach, Médiatrice.
Habilitée Cramif (Carsat) / INRS pour conduire des formations à la sensibilisation à la prévention Risques Psychosociaux (RPS)



DATES

- **Jeudi 10 octobre 2024**
de 14h30 à 17h30

PUBLIC

- Bénévole, dirigeant, adhérent
- Porteur de projet associatif
- Salarié d'association
- Personne en recherche d'emploi, en reconversion ou en mécénat

PREREQUIS

- Etre inscrit dans le monde associatif
- S'intéresser à la dimension managériale de l'association, notamment le management opérationnel

TARIF

Etudiant : 25 €
Porteur de projet : 35 €
Bénévole (asso adhérente) : 40 €
Bénévole (asso non-adhérente) : 60 €
Salarié : 100 €



Accessibilité : Nous nous tenons à votre disposition pour discuter de vos besoins spécifiques, afin de faciliter l'accès à nos formations.

Renseignement et inscription :

01 48 83 66 40 - cda@cda-asso.com